



Un tiers a consulté mon casier judiciaire

Par **david25000**, le **06/03/2010 à 14:31**

Bonjour,rnrnJe viens d'apprendre que quelqu'un (l'ex petit ami de ma femme) avait consulté mon casier judiciaire sans motif valable. Je ne sais pas s'il s'agit du n°1,2 ou 3. Est-ce légal ? Comment obtenir un préjudice ?rnrnMerci par avance.rnCordialement.

Par **frog**, le **06/03/2010 à 17:36**

[citation]Je viens d'apprendre que quelqu'un (l'ex petit ami de ma femme) avait consulté mon casier judiciaire sans motif valable. [/citation]rnl a fait comment ?

Par **david25000**, le **06/03/2010 à 17:47**

Je n'en sais strictement rien, il a du faire appel à des connaissances, je ne sais pas trop...

Par **Rory**, le **16/03/2010 à 14:59**

Comment l'avez-vu su?rnrnC'est normalement impossible pour un particulier de consulter le casier juduciaire d'une personne

Par **chris_ldv**, le **16/03/2010** à **15:35**

Bonjour,

Théoriquement seuls:

- la/le titulaire du casier judiciaire
- les autorités dûment habilitées (forces de l'ordre, justice, administration)

peuvent obtenir communication du casier judiciaire, et encore, pas forcément tous les bulletins.

Pour consulter le casier judiciaire d'un tiers une personne habilitée renseigne un code d'accès individuel, ce qui permet de tracer toutes les demandes éventuellement illégales.

Dans la pratique si vous êtes en bon terme avec une personne ayant accès aux fichiers du casier judiciaire il suffit de demander cette "faveur" même si c'est bien sur totalement illégal.

Cordialement,